



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 27 juin à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 juin 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. SBRAGGIA
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
M. FILONI	à	M. le maire
Mme NADAL	à	Mme CORTICCHIATO
M. KERVELLA	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme FALCHI	à	Mme SICHI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. DELIPERI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 juin 2016

Délibération N°2016/206

Déploiement des espaces numériques de travail (ent) dans les écoles de la ville d'Ajaccio – modifications de la structuration de l'opération suite à la publication de l'appel à projet « école numérique » par la ctc – autorité de gestion du po feder/fse 2014/2020.

M. le maire expose à l'assemblée :

Le conseil municipal du 30 mai dernier a bien voulu délibéré favorablement sur le principe d'un déploiement d'Espaces Numériques de Travail dans les 32 écoles de la Ville d'Ajaccio sur une durée de 36 mois.

A travers la mise en œuvre de cette opération, la Ville d'Ajaccio souhaite :

- développer l'infrastructure et les outils indispensables au développement des usages numériques dans les écoles communales, pour augmenter l'usage des services du numérique et réduire la fracture sociale et territoriale ;
- contribuer à l'égalité des chances Hommes/Femmes, à la lutte contre les discriminations et au développement durable grâce au développement globale des usages du numérique dans les écoles de la Commune et de ce fait, dans la société dans son ensemble.

Suite à la publication de l'appel à projet « Ecole Numérique » lancé par la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de l'Axe 2 du PO FEDER/FSE 2014/2020, permettant à notre collectivité de mobiliser les financements FEDER, il est apparu qu'il est nécessaire de revoir l'échéancier de réalisation de l'opération, le coût total de l'opération ainsi que son architecture financière.

Le Coût total prévisionnel de cette opération s'élève à hauteur de **2 391 760 €** (valeur HT pour les dépenses d'investissement et TTC pour les dépenses de fonctionnement) et son plan de financement prévisionnel est dissocié en deux volets comme suit :

Coût total de l'opération « déploiement » éligible à l'appel à projet "Ecole numérique" (valeur HT pour les dépenses d'investissement et TTC pour les dépenses de fonctionnement)		
2 157 760,00		
Plan de financement prévisionnel		
FEDER	1 078 880,00	50%
CPER Etat	113 257,50	5,37%
Ville d'Ajaccio	965 622,50	44,75%
Coût HT de l'opération "travaux" inéligible à l'appel à projet "Ecole numérique" et finançable dans le cadre du CPER Etat		
234 000,00		
Plan de financement prévisionnel		
CPER Etat	187 200,00	80%
Ville d'Ajaccio	46 800,00	20%

La mise en œuvre du déploiement des ENT dans les écoles de la Ville débutera au premier trimestre de l'année 2017 (début janvier 2017) et s'échelonnera sur 36 mois ; la fin de cette mise en œuvre étant prévue le 31 décembre 2019.

Le phasage de l'opération est prévu comme suit :

- 3ième trimestre 2016 : procédure d'appel d'offre pour l'achat des outils et réalisation des travaux ;
- janvier 2017 jusqu'à octobre 2019 : Installation et mise en service de l'infrastructure.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette opération, l'inscription des crédits nécessaires est proposée dans l'annexe 1 au présent rapport.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs selon le plan de financement décliné supra et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Madame Rose-Marie OTTAVY SARROLA, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 juin 2016,

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs selon le plan de financement décliné supra et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160627-2016_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2016

Publication : 01/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

